



COMMUNE DE LANNEDERN

CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 29 MARS 2017 à 20H00

SALLE DU CONSEIL

COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de LANNÉDERN, légalement convoqué le vingt-quatre mars 2017, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Georges POULIQUEN, Maire.

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- M. Jean-Marc CLOST, absent excusé qui donne pouvoir à Mme Marie-Claire CARIOU
- Mme Sabrina FAVENNEC, absente excusée qui donne pouvoir à Mme Pauline CARO
- Mme Brigitte le PAPE

Mme Marie-Claire CARIOU est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2017-019 AUTORISATION DE POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'école et de la salle polyvalente, il apparaissait opportun de procéder à la réalisation et à la pose de panneaux photovoltaïques sur ces deux bâtiments. Cette opération est en complète cohérence avec la démarche « développement durable ».

Les panneaux solaires d'une puissance d'environ 9 kwc devraient produire une énergie de 9 000 kWh par an. L'électricité produite sera versée dans le réseau de distribution d'électricité.

Objet de la délibération : autoriser M. Le Maire à procéder à la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux école et salle polyvalente et à signer tout document nécessaire à cette démarche notamment les autorisations d'urbanisme.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à 9 voix pour et une abstention

DELIBERATION N°2017-020 PRODUCTION D'ELECTRICITE PAR DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX ECOLE ET SALLE POLYVALENTE

Par délibération n°2017-019, le conseil municipal autorisait l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des bâtiments communaux école et salle polyvalente dans le cadre des travaux de réhabilitation de ces bâtiments. La commune devenant productrice d'électricité, elle pourra bénéficier d'un contrat sur 20 ans dont les dispositions du contrat de vente seront soumises à l'accord de l'assemblée ultérieurement en fonction du choix qui sera opéré :

- investissement direct de la commune pour l'installation des panneaux photovoltaïques
- ou mise à disposition par la commune des toitures des bâtiments à un tiers investisseur.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire propose au conseil que la collectivité soit déclarée « producteur d'énergie » avant le 31 mars 2017 afin de sécuriser un tarif d'achat car le tarif en vigueur au 1^{er} avril 2017 risque de baisser.

Objet de la délibération : déclarer la commune « producteur d'énergie ».

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2017-021 REVENTE A ENEDIS DE LA PRODUCTION ENERGETIQUE GÉNÉRÉE PAR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES DES BATIMENTS ECOLE ET SALLE POLYVALENTE

Par délibération n°2017-020, le conseil municipal autorisait à ce que la commune soit déclarée « producteur d'énergie » suite à la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux école et salle polyvalente. La production énergétique générée par ces panneaux sera vendue.

Objet de la délibération : autoriser la revente de la production énergétique qui sera générée par les panneaux photovoltaïques installés sur la toiture des bâtiments communaux école et salle polyvalente.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2017-022 RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

La convention d'ouverture de crédit de trésorerie de 100 000 € arrive à échéance le 22 avril 2017 et doit être reconduite. La nouvelle proposition de la banque (Crédit Agricole) est la suivante : un renouvellement de la ligne de trésorerie avec diminution du plafond :

Montant : 70 000 €

Durée : 12 mois

Tirage : pas de minimum imposé

Commission d'engagement : 0.25% l'an, soit 175 €

Frais de dossier : 150 €

Taux variable : Euribor 3 mois moyenné (+1.50 % base 365 jours)

A titre indicatif l'Euribor 3 mois moyenné du mois de février 2017 s'élève à -0.32% soit un taux de départ à 1,18%

Objet de la délibération : Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 70 000 € dans les conditions indiquées ci-dessus.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2017-023 EMPRUNT COURT TERME RELAIS ATTENTE TVA OU SUBVENTIONS

La ligne de trésorerie a été renouvelée à hauteur de 70 000 €. Afin de permettre de la souplesse dans la gestion des dépenses, la banque Crédit Agricole propose un prêt court terme relais attente TVA ou subventions dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 30 000 €

Durée : 24 mois avec un différé du capital au 21^{ème} mois : paiement des intérêts trimestriels sur 21 mois et remboursement du capital à la dernière échéance soit au 24^{ème} mois.

Commission d'engagement : néant

Frais de dossier : 150 €

Taux variable : Euribor 3 mois moyenné (+1.50 % base 365 jours)

Remboursement anticipé possible en plusieurs fois

Objet de la délibération : Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt dans les conditions indiquées ci-dessus.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2017-024 ACQUISITION DE MOBILIER POUR LA BIBLIOTHEQUE- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

M. Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un budget de 3 250,00 € TTC a été voté pour l'acquisition du mobilier de la bibliothèque lors du vote du budget 2017.

M. Le Maire informe que ces acquisitions peuvent être subventionnées par le Conseil départemental à hauteur de 50 % de la dépense hors taxes.

Objet de la délibération : Autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de mobilier pour la bibliothèque.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h